

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DES ETUDES ET
DE LA VIE UNIVERSITAIRE
- SEANCE DU 27 JUIN 2013 -

Etaient présents : Mme BANZO, Mme OLLIER, M. RAGOT, M. LABARRE, Mme LAWRENCE, M. ROUISSI, M. ARCELIN, Mme RAHOU, M. HAUQUIN, M. BOUDET, Mme FAULON, Mme MARTINEZ.

Etaient représentés : Mme DEBAIZIEUX-ZEMOUR, Mme DUFOURCET, Mme JONES, Mme BOUCHIBA, M. HOYAUX, Mme MALTONE, Mme LEBRAUD, M. GUEZENNEC, M. PREVOT.

Etaient invités : M. BOUTOULLE, Mme MALGOUYAT, M. RAMBAUD, Mme TRAMOND.

Mme LAWRENCE ouvre la séance à 9H30.

I – POINT SUR LES MAQUETTES DES MASTERS MEEF

Mme LAWRENCE rappelle que sur les maquettes des 10 CAPES, 5 sont partagées avec l'UPPA et qu'elles doivent avoir exactement la même articulation CM-TD et les mêmes contenus. Si pour certaines disciplines, les maquettes ont été adoptées; pour d'autres, la situation s'est avérée plus compliquée. Beaucoup de maquettes de l'université de Pau sont présentées uniquement en CM avec des effectifs réduits (2 inscrits en Basque et une ou deux formations en Histoire-Géographie). Des réunions bilatérales ont eu lieu du 9 au 14 juin et les maquettes ont été acceptées par les équipes pédagogiques de Bordeaux 3.

Trois problèmes subsistent :

- Le master Lettres classiques-Lettres modernes devient un seul et même concours. Pour cette formation, toutes les heures étaient effectuées en CM à l'UPPA et les enseignants de Bordeaux 3 ont accepté de transformer leurs 48 heures TD de Latin et de Grec en 48H CM à la demande de Pau. Pour des raisons pédagogiques, les équipes s'opposent à des transformations demandées par l'UPPA notamment celle du passage des 24 heures CM d'histoire littéraire mutualisée avec le master recherche à Bordeaux 3 en 26H non mutualisées ou encore la transformation des 15 HCM – 15 HTD de langue française en HCM.
- Le cadrage national pose problème notamment en master CAPES musique avec une maquette mutualisée à plus de 80 % avec celle du master recherche. Avec les nouvelles dispositions, la maquette du master MEEF doit faire 400H.
- En Philosophie, le CAPES est entièrement mutualisé avec l'Agrégation. Il faut faire face au refus de plusieurs universités françaises pour produire la maquette du master



MEEF. Les professeurs de Bordeaux 3 proposent de faire une maquette du master MEEF 2 mais qui ne respecte ni les consignes des blocs, ni la répartition en ECTS demandée.

- Une immense déception sur le tronc commun contexte du métier, bloc professionnalisant devant être fait par les IPR, les chargés de cours et les formateurs de l'IUFM. Les VP CEVU ont fait bloc et refusé la répartition 1/3 CM – 2/3 TD sous la forme de 40 TD pour chaque module multiplié par le nombre de semaines. Il n'est pas envisageable de prendre le risque d'appliquer ce dispositif en septembre sans connaître le coût engendré et savoir qui seront les intervenants. Il vaut mieux être prudent et se donner jusqu'en 2016 avec une répartition de 2/3 CM – 1/3 TD, position avalisée lundi par le Recteur.
- Un travail sur les petites langues a dû être mené avec une refonte des masters recherche Italien et Allemand. Seules les petites langues ne respectent pas les 530 heures prévues au niveau national pour étudiant en M1. Les équipes ont essayé de maintenir ces ouvertures et ont pour cela garanti la diminution du nombre d'heures CM pour réduire les coûts et mutualiser au maximum.
- Décision prise de ne pas mettre de note plancher sur le disciplinaire et le stage en master 1 et appliquer le système de la compensation. Par contre, en Master 2 l'étudiant devra avoir validé son stage ainsi que les blocs recherche, didactique, disciplinaire et contexte du métier avec une note minimum de 10/20.
- Sur la question des stages, la gestion devrait dépendre une année encore des universités parce que le Rectorat ne pense pas pouvoir les organiser en plus de la gestion des contrats de 6 heures pour les M2 admissibles et du recrutement des EAP déjà à leur charge.
- Le maintien d'une sorte d'année spéciale pour les M2 admissibles en vue de leur préparation à l'oral.

Les maquettes n'étant pas encore finalisées, elles seront présentées au CEVU du 11 juillet, en même temps que les maquettes modifiées des masters de transition.

M. ARCELIN demande si dans le cadre des stages, le Rectorat rédigera les contrats. Il faudra être en lien avec le Rectorat parce que ces étudiants devront être comptabilisés également par le POSIP.

Mme LAWRENCE propose à M. ARCELIN de contacter le Rectorat pour avoir une réponse claire.

II - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CEVU DU 16 MAI 2013

Mme LAWRENCE demande si des modifications sont à apporter au PV.

En l'absence d'autres remarques, Mme LAWRENCE propose de passer au vote.

Votants :	21
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	21

➔ Le CEVU adopte le procès-verbal du 16 mai 2013.



III – STATUT DU SPORTIF DE HAUT NIVEAU

Mme LAWRENCE signale que chaque année l'université accueille des sportifs de haut niveau encadrés par des tuteurs pédagogiques et sportifs. Il s'agit de voter la formalisation d'une pratique déjà existante.

Mme TRAMOND souligne qu'une vingtaine d'étudiants bénéficient de ce statut. Ils sont suivis par des tuteurs pédagogiques et sportifs. Il s'agit par ce dispositif de permettre une reconnaissance de ces étudiants particuliers.

- Les conditions d'attribution du statut :
 - Le statut est de droit pour les sportifs de haut niveau,
 - Il est soumis à l'étude de sa candidature pour les sportifs de bon niveau national fédéral.
- Les droits de l'étudiant sportif de haut niveau :
 - L'accompagnement :
 - Un responsable du sport de haut niveau à l'université Bordeaux 3,
 - Un tuteur pédagogique : enseignant ou responsable de filière, il aide à définir les modalités d'aménagement de cursus de l'étudiant,
 - Un tuteur sportif responsable de l'entraînement de l'étudiant.
 - Un aménagement d'études :
 - Le choix de la durée d'études du cursus :
L'aménagement de la durée d'un niveau d'études au maximum de 2 ans,
 - L'aménagement de l'emploi du temps à partir des contraintes d'entraînements et déplacements sportifs,
 - Les absences et les cours de rattrapage :
Toute absence accompagnée d'un justificatif officiel émanant du club devra être rattrapée.
 - L'aménagement des examens :
Il revient au responsable pédagogique de déterminer les modalités d'évaluation de l'étudiant,
 - La validation des points AFP est automatique,
 - Le renouvellement du statut :
Il est octroyé pour un an et l'étudiant doit en refaire la demande chaque année.
- Les devoirs de l'étudiant sportif de haut niveau :
 - Les obligations :
 - Le respect du contrat pédagogique,
 - Signaler ses absences au tuteur pédagogique,
 - Collaborer et s'impliquer activement dans la réussite de son projet universitaire,
 - Représenter et promouvoir l'image de l'université lors des diverses manifestations,
 - Répondre à toute convocation de son tuteur sportif.
 - La perte du statut :
Si l'étudiant ne respecte pas les éléments de son contrat pédagogique, il peut perdre à tout moment le bénéfice de son statut. En cas de perte de ce statut pour cause de blessure, une prolongation du statut peut lui être accordée.
- Les moyens financiers :
Le montant des crédits alloués par l'université est arrêté chaque année par le CA.

M. BOUDET demande combien d'étudiants sont concernés par ce statut.



Mme TRAMOND précise que cela concerne entre 10 et 20 étudiants par an. Depuis 2-3 ans, il y a 10 sportifs reconnus au niveau international en équipe de France Espoir inscrits via ce dispositif à Bordeaux 3.

M. RAGOT souhaite savoir quelles sont les disciplines concernées et si ce dispositif existe dans les autres universités de Bordeaux.

Mme TRAMOND souligne que ces étudiants sont le plus souvent inscrits en Histoire, en Géographie ou encore en Langues. Elle indique que les autres universités offrent une prise en charge différente.

M. RAMBAUD demande quelle est l'adéquation entre sportif et sexe alors que 75 % de notre recrutement étudiant est féminin et si ces étudiants sont obligés de s'inscrire et participer aux sports offerts par le DAPS.

M. TRAMOND répond que ces étudiants sont autant des filles que des garçons, le plus souvent inscrits en masters et qu'il est recommandé qu'ils s'inscrivent dans l'offre de formation proposée par le DAPS.

M. LABARRE est favorable à l'ouverture d'un tel statut aux artistes de haut niveau.

Mme MALGOUYAT indique que les sportifs de haut niveau ont des contraintes lourdes. Elle souligne que certains établissements ont mis en place des aménagements d'études et créé un statut pour les artistes ou les étudiants handicapés.

M. ROUISSI rappelle que ce statut relève du régime statutaire mis en place par le ministère de la jeunesse et des sports.

Mme OLLIER explique que certains lycées proposent des aménagements pour les étudiants suivant des cursus en musique.

Mme MALGOUYAT dit que la mise en place de ce statut est plus évidente car il répond à un cadre réglementaire et est géré par un personnel dédié au DAPS

Mme LAWRENCE propose de passer au vote.

Votants :	21
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	21

➡ ***Le CEVU adopte le statut du sportif de haut niveau.***

IV – BILAN LECTURE OPTIQUE

Mme LAWRENCE signale que le projet de lecture optique a pu être mené à bien grâce à M. PLACHOT. Il s'agit d'un travail de longue haleine qui a avant tout consisté en une modification et une automatisation des pratiques manuelles.

M. BOUDET se félicite de la mise en place d'un dispositif qui garantit l'anonymat.

Mme SIRE, responsable du Bureau Ingénierie des Formations présente le bilan du dispositif de lecture optique, piloté par M. PLACHOT porte sur plus de 200 000 notes/an et a pour but de :



- Garantir l'anonymat et éviter le travail de déchetage des copies.
- Améliorer la durée de saisie des notes et réduire les erreurs potentielles lors de la saisie des notes.
- Réduire les délais de correction.

Les copies anonymées sont produites par le Pôle production imprimée (PPI).

Ce projet lancé en décembre 2007, s'est poursuivi par l'acquisition du lecteur optique Axiome en mai 2009. La finalisation des tests a eu lieu au second semestre de l'année universitaire 2010/2011. La mise en production a débuté en avril 2012 pour les Licence 1 avec 10 % des épreuves, étendu aux Licence 2 en janvier 2013 soit 23 % des épreuves et aux Licence 3 en avril 2013 soit une couverture de 42 % des épreuves.

La règle implicite initiale était une épreuve = une copie = une étiquette. Les tests de multi-étiquettes agrafées sur une même épreuve s'est au final révélé très positif et permet une homogénéité de supports de composition pour une même épreuve dans les amphis.

Les évolutions envisagées :

- A court terme : le développement des multi-étiquettes.
- A moyen terme :
 - Master 1, Master 2
 - DAEU
 - DU
 - CLES/CLUB
 - DEFLE
 - IUT

Pour la session de janvier 2013, 95 % des copies traitées par lecture optique ont été lues correctement. Sur les 5 % d'erreurs, 13 % sont des erreurs de collage, 20 % des erreurs de notes et 67 % des erreurs d'étiquettes.

Les améliorations 2013 :

- L'encartage des brouillons dans les copies,
- L'entrée dans les salles :
 - Un positionnement des tables d'appels spécifique,
 - Un fléchage devant les amphithéâtres importants.

Le problème de la 2nde session :

Face à l'absentéisme chronique des étudiants lors de la seconde session, administrer des épreuves de lecture optique en l'état générerait un gaspillage conséquent. Ces examens pourraient toutefois être passés sous cette forme si une solution permet de rationaliser le dispositif.

Mme LAWRENCE précise que le projet à court terme est l'ouverture de ce dispositif au DAEU et au CLES-CLUB qui comptent le plus grand nombre d'étudiants inscrits.

Mme FAULON demande si ce dispositif est uniquement mis en œuvre lors des contrôles terminaux.

Mme SIRE indique qu'un test a été fait en contrôle continu mais que le dispositif reste plus adapté aux épreuves en contrôle terminal. Elle souligne qu'à un moment donné tout le monde devra avoir la même copie.

Mme LAWRENCE dit qu'il faudrait organiser les épreuves de contrôle continu en commun pour que le dispositif ait du sens.

Mme FAULON demande si l'étudiant doit coller plusieurs étiquettes quand il ajoute des supplémentaires.

Mme SIRE indique que la copie contient un intercalaire et un brouillon et qu'il est possible d'en ajouter autant que nécessaire.

Mme FAULON signale qu'en Géographie, l'ensemble des épreuves sont en contrôle continu et que l'anonymat n'est pas garanti.

M. BOUDET demande pourquoi ce système n'est pas mis en place pour la session de rattrapage.

Mme LAWRANCE souligne qu'avec un taux de présence de 10 % des Licence 1 aux épreuves, ce dispositif n'est pas viable.

Mme OLLIER regrette que le logiciel de saisie des notes à distance ne permette pas de saisir plusieurs notes et que ce soit au directeur d'UE de faire la moyenne des différentes notes, ce qui est source d'erreur. Elle demande s'il serait possible d'avoir plusieurs colonnes notamment pour les UE ayant jusqu'à 4 épreuves afin de faciliter la saisie.

Mme SIRE rappelle que la saisie Web Apogée ne permet de rentrer qu'une seule note.

M. ROUISSI indique qu'il faut modifier les champs Apogée.

Mme LAWRANCE ajoute qu'il faut intégrer les modalités de contrôle de connaissances dans Apogée pour régler ces problèmes.

Mme FAULON demande de combien de temps ce dispositif a permis de réduire le temps de saisie et de publication des notes.

Mme SIRE précise qu'en une demi-journée, le lot de copies porté est traité par le BPA puis rendu à l'UFR.

Mme OLLIER demande quel est le montant de l'économie généré par ce dispositif

Mme LAWRANCE indique qu'elle c'est une opération blanche puisque se rajoute le coût de la maintenance du lecteur optique réalisée par un partenaire sous contrat.

V – MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Mme LAWRANCE signale que les modalités de contrôle des connaissances pour l'année 2013/2014 ont été revues par les responsables pédagogiques en coordination avec les responsables administratifs d'UFR.

- UFR Humanités :
 - Ouverture de niveaux de licence supplémentaires : la licence 1 Design, la licence 2 Chanson française et la licence 3 Culture humaniste et scientifique,
 - Suppression de l'UE PPE en Licence 1 Histoire, Culture humaniste et scientifique, Lettres et Philosophie.
- UFR STC :
 - Pas de modification en master,
 - Ouverture de la 3^{ème} année de la licence bi-disciplinaire info-com/anglais,
 - Modifications sur la licence info-com pour intégrer la dimension numérique des enseignements et donc de certaines évaluations, et limitation du choix de langue en raison des problèmes de compatibilité entre l'emploi du temps des enseignements CLES/CLUB et le départ en stage des étudiants,
 - Adaptation du règlement d'examens de la licence de géographie, en contrôle continu renforcé.



- UFR Langues et civilisations : les MCC seront présentées lors d'un prochain CEVU.

M. ROUISSI dit qu'en raison de l'incompatibilité du planning des CLES/CLUB avec la période de stage en janvier/février, le choix de l'UE langue vivante autre qu'anglais et espagnol ne sera plus disponible. Il souligne que dans la cadre du projet adopté par le PRL, l'enseignement TIC sera désormais évalué à travers des travaux via une plateforme numérique. Un aménagement pour le rendu des devoirs des étudiants en régime spécial est envisagé, ceux qui pourront venir soutenir pour les travaux effectués en groupe, le feront et seront évalués en contrôle continu de la même manière que les étudiants assidus.

Mme BANZO indique qu'un règlement spécifique dérogeant au règlement des études régit la licence de Géographie qui est en contrôle continu renforcé.

Sur les formes d'évaluation, le régime général est astreint au contrôle continu renforcé.

Les évolutions du règlement :

- Le 1^{er} semestre s'échelonne sur 15 semaines et le 2nd semestre sur 14 semaines. Les semaines d'examen de l'université sont intégrées au calendrier,
- Dans les principes, l'assiduité fait désormais partie intégrante de l'évaluation,
- Les épreuves différentes dans la forme entre les régimes général et dispensé seront harmonisées.
- Lors de la seconde session :
 - Les étudiants dispensés composeront en même temps que les étudiants en régime général même si les épreuves sont différentes afin d'alléger le calendrier,
 - Mise en place d'oraux mutualisés,
 - Les parcours ont chacun deux matières qui seront bien dissociées dans les devoirs surveillés et le temps d'évaluation passera de 2 à 3H pour chaque matière au vu du coefficient très lourd de cette UE.

Mme FAULON pense que pouvoir composer dans un même temps que le régime général a facilité les choses notamment pour les étudiants dispensés en double licence.

Mme BANZO précise que le calendrier des évaluations devrait être présenté lors du prochain CEVU.

M. ROUISSI souhaite revenir sur les problèmes causés par les doubles inscriptions notamment pour les étudiants qui auraient à passer deux fois l'UE PPE dans leur cursus. Il est essentiel, dans ce cas-là, que l'étudiant n'ait à passer l'UE qu'une seule fois.

Mme LAWRENCE pense qu'il faut avoir des principes pour les doubles licences afin de mieux les cadrer.

Mme FAULON demande combien d'étudiants sont inscrits en double licence.

Mme MALGOUYAT dit que cela ne représente pas beaucoup d'étudiants et qu'ils sont essentiellement inscrits en Histoire et Géographie ou en Langues. Elle rappelle qu'il n'est pas possible de garantir la compatibilité des épreuves d'examen et que l'on alerte l'étudiant au moment de son inscription sur les problèmes rencontrés par ces doubles inscriptions.

M. HAUQUIN répond que l'étudiant peut demander une validation d'acquis qui neutralisera la matière dans la discipline de son choix.



Mme LAWRENCE propose de passer au vote des modalités de contrôle des connaissances de l'UFR Humanités.

Votants : 21
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 21

➤ **Le CEVU adopte les modalités de contrôle de connaissances de l'UFR Humanités.**

Mme LAWRENCE propose de passer au vote des modalités de contrôle des connaissances de l'UFR STC. Elle souligne qu'il restera à voter les MCC du master MEEF Géographie pour l'UFR STC.

Votants : 21
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 21

➤ **Le CEVU adopte les modalités de contrôle de connaissances de l'UFR STC.**

Mme LAWRENCE indique que ce vote permet d'alléger le vote des MCC en septembre.

VI – MAQUETTES DEFLE DUEFF

Mme LAWRENCE indique que le DEFLE a demandé la validation de ses modalités de contrôle de connaissances. Ces DU se font sur un semestre en une session unique dont les modules sont capitalisables. L'étudiant obtient son DU s'il a une note supérieur ou égale à 10 à la moyenne des modules (Oral, écrit et culture), s'il obtient une note supérieur ou égale à 8 au module écrit et une note supérieure ou égale à 10 à deux des trois modules. Elle souligne que le document aujourd'hui présenté n'indique pas le nombre d'heures et la forme des épreuves mais que le DEFLE devra harmoniser ce document pour qu'il soit semblable à celui présenté par les UFR.

M. RAGOT propose de faire une validation provisoire en saluant l'avancée sous réserve d'ajuster la présentation sur celle des autres composantes.

Mme FAULON demande si les modalités de contrôle de connaissances présentées correspondent à un semestre.

M. RAGOT indique que les niveaux des DUEFF sont semestriels. Il rappelle qu'il s'agit de caler au cadre national. Il indique qu'il s'agit pour le DEFLE d'une double avancée : le passage des maquettes DUEFF dans le cadre du règlement national et l'adaptation au fonctionnement des autres composantes de l'université.

Mme LAWRENCE signale quelques changements :

- Un réagencement de la répartition des heures à partir de 2013 sans impact sur le nombre total d'heures.



- Un changement de règle de calcul dans le cadre du règlement national avec une exigence de note minimale pour valider chaque module oral, écrit et culture des DUEFF 2,3 et 4.

Mme BANZO se demande comment on peut valider un module avec un 9/20.

Mme MALGOUYAT indique qu'il faut avoir une moyenne minimale de 10/20 à la moyenne des modules avec une note minimale de 8/20 au module écrit.

Mme FAULON demande si les DUEFF sont porteurs de crédits ECTS.

M. RAGOT souligne que cette reconnaissance fait partie du combat porté par M. PORTINE.

Mme LAWRENCE souligne que le DUEFF n'est pas un diplôme national et ne peut donc pas délivrer de crédits ECTS.

M. BOUDET dit que c'est un diplôme d'université avec un cadrage national.

M. RAGOT signale que les différents centres de formation de FLE harmonisent et coordonnent afin d'avoir un référentiel commun par rapport auquel un étudiant de quelque origine qu'il soit voit son niveau reconnu d'une université française à l'autre.

Mme LAWRENCE indique que le DUEFF est un niveau de français. Le plus souvent les étudiants s'inscrivent au DEFLE un an en amont de leur inscription en licence dans une université.

M. HAUQUIN ajoute qu'il s'agit d'un pré-requis pour s'inscrire en licence.

M. BOUDET dit que des étudiants n'intègrent le DEFLE que pour un semestre.

Mme MALGOUYAT ajoute que ces étudiants sont affectés à un niveau de DUEFF établi après avoir passé un test de positionnement national. La problématique d'attribution de crédits ECTS s'est également posée pour les étudiants de classe préparatoire ou de BTS qui ne bénéficiaient pas de crédits ECTS parce qu'ils ne s'inscrivent pas dans le cadre du LMD.

Mme LAWRENCE propose de passer au vote.

Votants :	21
Abstention :	4
Contre :	0
Pour :	17

⇒ Le CEVU adopte les maquettes DEFLE DUEFF sous réserve de compléments d'information et de précisions relatives notamment à la durée des épreuves.

VII – RAPPORT D'ACTIVITÉ POSIP, UE PPE – PRÉSENTATION DU PEC

M. HAUQUIN présente le rapport d'activité du POSIP.

Le contexte :

- La mise en œuvre de l'arrêté Licence du 1^{er} août 2011 « Préparation de l'étudiant à son insertion professionnelle... »,



- La mise en place de la commission OSIP en juin 2012,
- L'intégration du POSIP dans la Direction des études et la nomination d'une VP déléguée.

Les principales activités :

- L'accueil-conseil,
- Les ressources en ligne et la documentation,
- L'information vers le second degré et une mission de présentation de l'offre de formation de Bordeaux 3 dans les divers salons,
- Des accompagnements collectifs à l'orientation et à l'insertion professionnelle et l'accompagnement de publics spécifiques (DAEU, L1-L2 en collaboration avec l'observatoire, doctorants, étudiants en situation de handicap),
- Le chantier de l'UE PPE,
- Les stages.

Les perspectives pour 2013-2014 :

- Le chantier UE PPE : évolution en fonction du recalibrage de l'offre de formation,
- Les outils web : projet de plateforme web avec diffusion d'offre de stage, de suivi de partenariats,
- Le PEC : expérimentation et mise en place de l'outil Portefeuille d'Expériences et de Compétences,
- Reprise du chantier des fiches RNCP,
- Association au dispositif pédagogique de remédiation en licence 1,
- Lancement d'un dispositif de « cordées de la réussite »,
- Intervention au niveau master dans des UE de préparation à l'insertion professionnelle.

Il présente ensuite le bilan de l'UE PPE pour 2012-2013. Cette UE est de plus en plus prise en main par les équipes pédagogiques sur les 3 années de licence : les heures d'enseignement sont assurées à hauteur de 65 % par les enseignants, 29 % par le POSIP et 6 % par des vacataires extérieurs.

L'UE PPE en licence 1 :

- Réduction du volume horaire de CM de 12 à 6H,
- Suppression dans de nombreuses filières,
- Collaboration étroite entre le POSIP, la DRI et les équipes pédagogiques,
- Travail en lien avec le contexte disciplinaire en géographie, arts plastiques et en études ibériques.

L'UE PPE en licence 2 : Format de 2H CM et 10H TD.

L'UE PPE en licence 3 : Format de 18H TD.

Les perspectives :

- Retravailler l'offre de contenu pédagogique pour le niveau L1 pour le mi-quinquennal.
- Licence 2 :
 - Reconduction du format pédagogique,
 - Question autour d'une séance d'échanges après la restitution finale.
- Licence 3 :
 - Mise en place progressive de la démarche PEC,
 - Faire intervenir d'anciens étudiants pour des témoignages concrets.

Mme BANZO rappelle que dans les projets de maquettes, l'UE PPE devait être porteuse de 3 ECTS.

Mme LAWRENCE signale que cette UE peut être porteuse au maximum de 3 ECTS.

Mme OLLIER dit que les collègues s'indignent que l'UE PPE pèse si lourd dans les maquettes.

Mme LAWRENCE évoque le lien lycée-université avec la mise en place du dispositif Bac -3/ Bac +3 et le projet « cordées de la réussite ».

M. HAUQUIN présente le dispositif Portefeuille d'Expériences et de Compétences (PEC) qui sera mis en place par Bordeaux 3 dans le cadre d'un partenariat avec 29 autres universités. Le PEC est un dispositif d'accompagnement à l'orientation et à l'insertion professionnelle des étudiants tout au long de leur parcours LMD. Ce travail en réseau se fait via une plateforme numérique en ligne mise à disposition des étudiants dans le cadre d'une démarche accompagnée. Il s'agit pour l'étudiant de faire le bilan de ses expériences, d'être en mesure de les communiquer, de les valoriser mais aussi de construire des projets (formation, professionnel, stage). Le but est de favoriser l'acquisition d'une démarche réflexive que l'étudiant sera amené à reproduire au-delà du contexte universitaire.

Les formations ciblées dans la mise en œuvre du PEC à Bordeaux 3 :

- 4 formations en licence 3 :
 - Sciences du langage,
 - Culture humaniste et scientifique,
 - Aménagement.
- 2 formations en master :
 - AGEST,
 - LAI.
- Doctorants.

M. ROUISSI dit que pour l'instant il n'est pas possible d'accéder à la plateforme.

M. HAUQUIN informe que les problèmes d'ordre technique de connexion devraient être résolus par la DSI pour le mois de juillet.

M. LABARRE demande quel est l'horizon de conservation des données des étudiants après leur sortie du cursus universitaire et quel est le coût de conservation de ces données.

M. HAUQUIN précise qu'il y a mutualisation du coût du PEC entre les 30 universités. Le coût année de 5 000€ comprend l'ingénierie informatique de développement de la plateforme. L'objectif majeur du consortium d'inter-opérabilité avec les plateformes des réseaux d'insertion professionnelle régionaux existants permettant l'accès aux étudiants diplômés de conserver leurs données après l'obtention de leur diplôme et leur sortie du giron de l'université n'est à l'heure actuelle pas possible.

Les données sont personnelles à l'étudiant et dès lors qu'il sort de l'université ces données ne sont plus conservées de manière pérenne en réponse à la charte de déontologie du PEC signée au préalable par chaque étudiant.

M. ROUISSI dit que cette question dépend du point de vue légal et l'engagement de chacun.

M. LABARRE souligne que cette charte doit inclure les conditions de sorties avant même que le PEC ne soit déployé.

VIII – PROPOSITION D'OUVERTURE DE L'AGRÉGATION INTERNE D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

M. BOUTOULLE, porteur de projet, présente au CEVU le projet d'ouverture d'une préparation à l'agrégation interne d'histoire-géographie élaboré conjointement par les départements d'histoire et de géographie.



Cette préparation existait déjà mais a été reconfigurée ces dernières années par la réduction du volume horaire octroyé par le Rectorat à 30HTD fléché pour les oraux.

Afin de répondre au besoin des collègues enseignants du secondaire (10 admissibles et 2 admis au concours de l'Agrégation interne cette année), il est nécessaire de créer une habilitation spécifique à cette formation.

Aux heures offertes par le Rectorat, s'ajouteront des heures de préparation aux écrits soit une maquette de 90HTD financée par le Rectorat à hauteur de 30HTD, le reste émanant des frais d'inscription dont le premier impératif est de ne pas proposer de tarifs supérieurs à ceux proposés par le CNED. Cette formation ouvrira à la rentrée 2013.

Le choix s'est porté sur la création d'une formation non diplômante avec un calendrier calé entre la rentrée et la date des écrits pour l'admissibilité puis des séances d'entraînement à l'oral sur la base des 30HTD octroyés par le Rectorat essentiellement avec des séances le mercredi après-midi afin de permettre aux collègues du secondaire d'être disponibles. Les cours se dérouleront dans les locaux du collège Gérard Philippe dans lequel jusqu'à présent cette formation était dispensée. La ventilation entre les HCM et le HTD sera strictement égale entre les deux disciplines.

Les cours proposés en TD seront plus ciblés méthodologie, didactique, entraînement à la dissertation et aux dossiers de documents. L'entraînement aux oraux se fera par système de colles.

Afin de s'adapter à ce public à distance, des cours podcastés seront mis en ligne et il sera proposé pour les oraux une prestation devant une caméra vidéo afin de mieux organiser le débriefing et pointer les défauts de chacun.

Pour la gestion de cette formation, il y a plusieurs intervenants : les inscriptions relèveront de la Scolarité centrale, la gestion de la scolarité du Pôle adulte en reprise d'études et la gestion des enseignements et financière du diplôme reviendra à l'UFR Humanités. Ce travail est très allégé par le fait qu'il n'y a pas de délivrance de crédits ECTS et pas d'organisation d'examens terminaux puisque les concours blancs seront organisés en même temps que les épreuves de l'Agrégation externe le samedi matin.

L'équilibre financier sera assuré grâce à la reconduction du versement des 30HTD pour l'année prochaine par le Rectorat, il restera donc à financer les 60HTD restantes par l'université. Le seuil d'ouverture de la formation a été fixé le Rectorat à 12 étudiants et le tarif proposé est de 505 € prenant en compte d'une part, le paiement des heures consacrées à la préparation des écrits, les frais de documentation (bibliothèques, ressources numériques) ainsi que la gestion et le suivi du dossier administratif ; d'autre part, rester concurrentiel face à d'autres formations comme celle proposée par le CNED.

Le poids des dépenses a été diminué puisqu'aucun frais de locaux et de chauffage ne sont comptabilisés puisque les cours auront lieu au Collège Gérard Philippe.

Mme LAWRENCE pense que les frais annexes seront probablement inférieurs aux 3 482 € annoncés. Le CA devrait voter les tarifs pour cette formation soit 505 € (250 € + frais d'inscription 255 €). Avec 12 inscrits, le bilan se fera à coût zéro et à 15 inscrits, un bénéfice pourra être dégagé. Un bilan financier sera fait à la fin de l'année.

M. ROUSSI demande un engagement du Rectorat pour ouvrir cette préparation avec un effectif inférieur à 12 étudiants.

Mme LAWRENCE rappelle que seulement trois formations d'Agrégation interne sont financées par le Rectorat : l'Anglais, les Lettres et l'Histoire-Géographie. Chaque année, le seuil d'ouverture est renégocié.

M. BOUTOULLE souligne que l'ouverture de cette formation a été diffusée de manière officieuse par l'intermédiaire du réseau des IPR et des associations des professeurs d'histoire et géographie.



Mme LAWRENCE propose de passer au vote.

Votants :	21
Abstention :	4
Contre :	0
Pour :	17

➔ ***Le CEVU adopte le projet d'ouverture interne de l'Agrégation d'Histoire-Géographie.***

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 12H30.

Le Président,

Jean-Paul JOURDAN